



NOUVELLE AGRESSION

LE 20 AOUT 2019

Ce jour, alors que l'ouverture du matin se fait à deux (comme c'est la règle), la collègue a observé que la personne détenue D. n'allait pas forcément bien. En relevant la tête elle s'est rendue compte que notre cher usager du service public avait armé la main pour jeter quelque chose.

Le réflexe de la collègue, qui a refermé la porte rapidement afin d'éviter le projectile qui était un verre, a été salvateur. Malgré tout, quelques éclats l'ont atteinte au bras.

Le détenu est connu pour avoir des phases «de pétage de plombs» et s'il est incarcéré c'est que la justice le considère comme responsable de ses actes (peut-être qu'il faudrait arrêter de fermer des lits en psychiatrie...).

Outre la politique générale, il est plus que temps de s'interroger sur la prise en charge des personnes détenues au comportement violent.

Nous sommes amenés à subir de plus en plus d'agressions, qu'elles soient verbales ou physiques, et nous ne pouvons tolérer ce genre d'agissement au risque de perdre le reste d'autorité!!!

Les dépôts de plaintes pour violence doivent être systématiques!!!

La CGT PENITENTIAIRE félicite notre collègue pour son professionnalisme et lui témoigne tout son soutien.

Pour le bureau local,
M. PIRON

Centre de Détention de ROANNE